

**Les seuils d'assujettissement pour chaque type d'ERP :**

Type	Nature de l'exploitation	Sous-sol	Etages	Ensemble des niveaux
<b>J</b>	Structures d'accueil pour personnes âgées :			
	- effectif des résidents	-	-	25
	- effectif total	-	-	100
	Structure d'accueil pour personnes handicapées :			
- effectif des résidents	-	-	20	
- effectif total	-	-	100	
<b>L</b>	Salle d'auditions, de conférences, de réunions, « multimédia »	100	-	200
	Salle de spectacles, de projections ou à usage multiple	20	-	50
<b>M</b>	Magasins de vente	100	100	200
<b>N</b>	Restaurants ou débits de boissons	100	200	200
<b>O</b>	Hôtels ou pensions de famille	-	-	100
<b>P</b>	Salles de danse ou salles de jeux	20	100	120
<b>R</b>	Ecoles maternelles, crèches, jardins d'enfants et halte-garderie	(*)	1 (**)	100
	Autres établissements d'enseignement	100	100	200
	Etablissements avec locaux réservés au sommeil	-	-	30
<b>S</b>	Bibliothèques ou centres de documentation	100	100	200
<b>T</b>	Salles d'expositions	100	100	200
<b>U</b>	Etablissements de soins :			
	- sans hébergement	-	-	100
- avec hébergement	-	-	20	
<b>V</b>	Etablissements de culte	100	200	300
<b>W</b>	Administrations, banques, bureaux	100	100	200
<b>X</b>	Etablissements sportifs couverts	100	100	200
<b>Y</b>	Musées	100	100	200
<b>OA</b>	Hôtels-restaurants d'altitude	-	-	20
<b>GA</b>	Gares aériennes (***)	-	-	200
<b>PA</b>	Etablissements de plein air	-	-	300

(\*) Ces activités sont interdites en sous-sol

(\*\*) Si l'établissement ne comporte qu'un niveau situé en étage : 20

(\*\*\*) Les gares souterraines et mixtes sont classées dans le 1<sup>er</sup> groupe quel que soit l'effectif